



# CENTRE EUROPÉEN D'ÉTUDES BOURGUIGNONNES (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLES)

## BULLETIN D'INFORMATION

Fasc. 82, novembre 2021

Éditeur responsable : Alain Marchandisse

Université de Liège

Quai Roosevelt, 1B (A4) – B-4000 Liège

Contact : [alain.marchandisse@uliege.be](mailto:alain.marchandisse@uliege.be) | Web : <https://ceeb.hypotheses.org/>

### 63<sup>es</sup> RENCONTRES : LILLE (22-25 SEPTEMBRE 2022) « L'IDÉE DE RÉFORME DANS LES PAYS BOURGUIGNONS ET LES RÉGIONS VOISINES (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLES) »

Les soixante-troisièmes rencontres du Centre se dérouleront du 22 au 25 septembre 2022 à Lille, à l'invitation des Prof. B. Schnerb et É. Lecuppre-Desjardin, de l'ULille. Le thème en sera « L'idée de réforme dans les pays bourguignons et les régions voisines (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) ».

Dans la pensée chrétienne et dans le rapport au temps augustinien, marqué par la Chute et l'idée que l'ordre voulu par Dieu est sans cesse menacé par les actions humaines, la réforme, juste, nécessaire, permet de revenir à une forme originelle du monde, de la société et des communautés, conforme à l'ordre divin. Réformer devient ainsi une nécessité récurrente pour refonder, améliorer, amender des institutions et les hommes qui les servent dans le cadre politique aussi bien que religieux. Toutefois, en cette fin de Moyen Âge, comme au début de l'époque moderne, le mot se dote d'une plasticité telle qu'il peut signifier tout et son contraire. Ainsi les princes engagent la réforme de leur gouvernement pour consolider leur autorité, tout autant que les peuples se révoltent pour engager les princes à réformer au nom du bien public. *Reformatio*, un mot fourre-tout synonyme de changement et de conservatisme ? Tel sera l'objet des réflexions qui seront engagées dans le cadre de ce colloque. Les études portant sur les pays bourguignons et limitrophes dans les domaines de l'histoire politique, institutionnelle, religieuse et plus largement culturelle seront les bienvenues.

Dès à présent et dans les délais indiqués, les membres qui souhaitent présenter une communication sont invités à renvoyer le formulaire annexé à ce bulletin. La liste des interventions retenues sera établie par le Comité exécutif lors de sa réunion de février 2022 et publiée dans le bulletin qui la suivra.

### COTISATIONS

Les membres des pays de la zone EURO sont invités à verser leur cotisation sur le **compte belge** du Centre, indiqué ci-après, par virement européen électronique ou sur papier.

**Merci de bien vouloir noter que, d'une gestion complexe, au départ de la Belgique, le CCP français du Centre a été supprimé.**

**Le montant de la cotisation 2021 a été légèrement adapté par le Comité exécutif du Centre lors de sa réunion de septembre dernier. Il est fixé à 32 EUR pour les membres belges et à 35 EUR pour les membres des autres pays (participation aux frais de port incluse).**

**Les cotisations payées sur le compte suisse doivent être libellées en CHF, en aucun cas en EUR. Le montant est de 40 CHF, participation aux frais de port incluse.**

Les membres qui peuvent prendre livraison ou se faire déposer le volume des *Actes sans envoi postal*, sont instamment priés de le signaler au secrétaire général ([alain.marchandisse@ulg.ac.be](mailto:alain.marchandisse@ulg.ac.be)) ou au secrétaire général adjoint ([gilles.docquier@musee-mariemont.be](mailto:gilles.docquier@musee-mariemont.be)). Leur cotisation est alors de 30 EUR ou de 35 CHF.

- Centre européen d'Études bourguignonnes – rue des Postes, 106, B 7090 Braine-le-Comte – IBAN : BE37 3701 1787 8228 ; BIC = BBRUBEBB.

- Mw J.M.C. Verbij-Schillings en/of Hr R. Stein t.g.v. Centre européen d'Études bourguignonnes –

Athoslaan, 107, NL 6213CC Maastricht – IBAN : NL92 INGB 0000 6158 66.

- Centre européen d'Études bourguignonnes – Neuchâtel – IBAN : CH98 0029 0290 F014 2567 0 ;  
BIC = UBSWCHZH80A.

### NOUVEAUX MEMBRES

Mme Elena KOROLEVA (Boulogne-sur-Mer)

Mme Catherine LABEYE (Allleur)

### ANNONCE

#### **QUAND FLAMBOYAIT LA TOISON D'OR. LE BON, LE TÊMÉRAIRE ET LE CHANCELIER Ressusciter Nicolas Rolin et son époque**

Sous ce titre une exposition internationale est organisée par les musées de la Ville de Beaune et le musée de l'Hôtel-Dieu – Hospices de Beaune (décembre 2021-mars 2022) dans trois lieux emblématiques de Beaune – les Hospices de Beaune, l'Hôtel des Ducs de Bourgogne (actuel Musée du Vin) et la Porte Marie de Bourgogne (Musée des Beaux-arts). Trois personnages emblématiques de l'histoire de la Bourgogne médiévale sont réunis, de manière inédite, autour de nombreux chefs-d'œuvre : les ducs Philippe le Bon (1396-1467) et Charles le Téméraire (1433-1477) et leur chancelier, Nicolas Rolin (1376-1462), fondateur des Hospices de Beaune avec son épouse Guigone de Salins. Les œuvres exposées, en provenance de collections publiques et privées d'Europe, mêlent tous les domaines de l'art (peinture, sculpture, orfèvrerie, tapisserie, mobilier, livres, manuscrits et archives) afin de dévoiler l'art de vivre du siècle de Bourgogne et le savoir-faire des artistes et artisans au service du « grand duc d'Occident ». Un livre-catalogue auquel une quarantaine de scientifiques ont généreusement prêté leur concours par des contributions originales et inédites, propose un nouveau regard sur l'histoire et l'histoire de l'art à travers la personnalité de ce grand commis d'État que fut le chancelier de Bourgogne Nicolas Rolin. Le commissariat de l'exposition et la direction du catalogue sont assumés par Philippe George, ancien conservateur du Trésor de la cathédrale de Liège.

### ARTICLE

#### **DEUX TRAITÉS, DEUX MARIAGES, UN CADEAU COMMÉMORATIF Le traité de Haguenau 1505. Le Congrès de Vienne 1515. Le retable d'Issenheim 1505-1515**

Catherine LABEYE  
*Université de Liège*

Au cours des années 1500-1515, le Moyen Âge finissant cède la place aux Temps modernes, la Renaissance irrigue de ses courants de pensée philosophique, littéraire et artistique les pays européens. Cependant sur le plan politique, l'Europe reste divisée et les guerres opposent ses États. Dans un contexte belliqueux, les projets de mariages entre familles régnantes restent un atout diplomatique et les traités d'alliance consacrent des ententes parfois temporaires, modifiant les frontières, entraînant par le jeu des dotations des provinces entières dans la souveraineté de nouvelles familles régnantes. L'Empire germanique est alors dirigé par l'empereur Maximilien de Habsbourg qui a épousé Marie de Bourgogne, la fille du puissant duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. De leur union naissent deux enfants, Philippe le Beau, futur roi de Castille, et Marguerite d'Autriche, future gouvernante des Pays-Bas. La

France passe sous le gouvernement du roi Louis XII. Les possessions des Habsbourg et le duché de Bourgogne formant une nouvelle entité austro-bourguignonne et la France s'opposent sur de nombreuses questions politiques. Des projets de mariage entre les enfants princiers les rapprochent, occasionnant des rencontres solennelles et festives entre la noblesse et les milieux politiques de leurs États. L'Église est naturellement associée et partie prenante des engagements conclus ; des messes solennelles scellent traités et engagements matrimoniaux en leur donnant un caractère grandiose.

Deux traités distants de dix ans retiennent l'attention. Le traité de Haguenau en avril 1505 réunit Louis XII, roi de France, l'empereur Maximilien et son fils Philippe le Beau. Dix ans plus tard, en 1515, le Congrès de Vienne consacre l'alliance de l'Empire et du royaume de Hongrie et marque les esprits par un somptueux « double mariage » promis entre deux enfants de Philippe le Beau et ceux du roi de Hongrie. À l'heure où la menace turque se fait pressante pour l'Europe, le retable d'Issenheim, chef-d'œuvre du sculpteur alsacien Nicolas de Haguenau et du peintre Grünewald, semble bien souligner par de claires allusions l'importance de ces deux grandes rencontres européennes ; il immortalise les moments illustres vécus par les rois, nobles et dignitaires qui y prirent part.

### *1. Le traité de Haguenau (1505)*

En Alsace, le traité de Haguenau, ville impériale, confirme des accords matrimoniaux pris à Lyon et à Blois en 1504 et veut assurer l'unité de la Chrétienté en résolvant la question italienne : Claude de France, fille de Louis XII, épousera Charles, fils de Philippe le Beau et petit-fils de Maximilien ; les époux recevront en corbeille de mariage Naples et le Milanais tout en conciliant les intérêts français, impériaux et espagnols. Charles a cinq ans, Claude quelques mois de plus. L'historien Hermann Wiesflecker reprend la description de la journée qui se déroule en territoire impérial. Ce 4 avril 1505, à Haguenau, après une grand-messe solennelle où les deux chapelles musicales, celle de Maximilien et celle de Philippe le Beau, se répondent, le traité de paix est lu et publiquement assermenté « pour l'éternité » par le roi Philippe et le ministre-cardinal d'Amboise, au nom de Louis XII. Les trois souverains ne constituent plus « qu'une âme en trois corps ».

C'est à cette même époque que le sculpteur Nicolas de Haguenau, précisément, réalise son chef-d'œuvre en sculptant la caisse du retable d'Issenheim dont les panneaux sont peints par Grünewald. Saint Antoine, patron de l'Ordre du couvent hospitalier d'Issenheim, siégeant sur un trône, est entouré de saint Augustin et de saint Jérôme, pères de l'Église. Une vigne entoure ce trône central et s'élève, formant d'admirables rinceaux où les feuilles abritent les animaux symboliques des quatre évangélistes et des oiseaux picorant les raisins ; au centre, deux puissants sarments déploient dans le fouillis végétal les volutes d'un M, de Maximilien, auxquelles se rattachent à gauche le P de Philippe le Beau et à droite le L de Louis XII : ce sont les monogrammes des trois souverains, « une âme en trois corps », comme l'affirmait le traité, intermédiaires entre le monde terrestre et le monde divin. Le magnifique coffrage du retable d'Issenheim paraît bien rendre hommage à l'alliance conclue à Haguenau. Ce cadeau commémoratif, vraisemblablement un cadeau d'action de grâce, trouve sa place dans la commanderie hospitalière des Antonins d'Issenheim, à proximité de Colmar. Grünewald en peint les différents panneaux, épisodes de la vie de saint Antoine, fondateur de l'ordre des Antonins, la rencontre de saint Antoine et de saint Paul, la tentation de saint Antoine, ainsi que les étapes de la vie du Christ, l'Annonciation, la Nativité, la Crucifixion et la Résurrection.

Si le somptueux retable défie aujourd'hui l'éternité, les clauses du mariage entre Claude de France et Charles de Habsbourg seront rapidement dénoncées. Claude, soutenue par sa mère

Anne de Bretagne et les partisans du « nationalisme » français soucieux de se soustraire à l'emprise impériale, épousera en 1514 le duc d'Angoulême François, futur roi de France. Charles de Habsbourg sera bientôt promis à une autre destinée matrimoniale.

## 2. Le Congrès de Vienne (juillet 1515)

Depuis 1501, la menace turque se précise en Méditerranée, Venise et la mer Adriatique sont menacées, les Ottomans frappent en Pologne, en Hongrie. L'empereur Maximilien a compris qu'ils constituent la plus grande menace pour l'Empire et pour la Chrétienté. Il projette de rassembler une armée européenne en vue d'une nouvelle croisade, de partir se faire couronner empereur à Rome et continuer vers l'Est, dans les Balkans, pour vaincre les armées turques. C'est dans ce contexte que se préparent les clauses du Congrès de Vienne, projet d'alliance entre l'Empire et le royaume de Hongrie suivi du mariage des enfants royaux dans la cathédrale Saint-Étienne. La cérémonie a été relatée en détail par le médecin de la cour impériale et préfet de la ville de Vienne Jean Cuspinien dans un *Diarium*, journal destiné à être publié. L'ouvrage est dédié au grand trésorier de l'empereur, Jacques Villinger, qui finance les événements. Coïncidence éclairante, ce dernier a fait restaurer dans les années 1515-1520 un château à Sainte-Croix-en-Plaine à 20 km d'Issenheim où Grünewald peint. Trois autres personnages nobiliaires du milieu alsacien sont nommés parmi les personnalités présentes dans le cortège ; Guillaume de Ribeaupierre, bailli de l'Autriche antérieure et maître d'hôtel impérial, Melchior von Massmünster, capitaine de Wiener-Neustadt, qui conduit le cortège impérial, et Marquart von Stein, prévôt de Bamberg<sup>1</sup>. Les faits y sont décrits comme suit. Ce 22 juillet 1515, la foule se presse dans les rues au passage du cortège impérial et la cathédrale, gardée par des lansquenets, n'est accessible qu'aux invités de marque ; elle est entièrement tendue de tapisseries et d'étoffes tissées d'or. Les enfants royaux, Marie de Habsbourg, Louis et Anne de Hongrie siègent dans le chœur où l'empereur Maximilien tient personnellement le rôle de l'un de ses petits-fils, Charles ou Ferdinand, qui n'ont pas fait le voyage. La messe est célébrée par Georges Slatkonja qui a dirigé la chapelle impériale jusqu'à sa nomination au siège épiscopal en 1513. Un rôle important est accordé à la musique. L'organiste Paul Hofhaimer a été armé chevalier au cours de ces journées et diverses musiques sont interprétées, soutenues par l'orgue et par la chapelle impériale ; un *Te Deum* final est chanté par la Chapelle musicale.

Grünewald a accompagné la délégation alsacienne à Vienne ; il est présent dans la cathédrale Saint-Étienne. En effet, dans le panneau dénommé « le concert des anges », le peintre a peint une irréaliste chapelle où chantent des anges accompagnés de violes : il s'agit du baldaquin des chantres de la cathédrale de Vienne faisant face à l'orgue. Trois anges s'y distinguent dont un ange aux plumes vertes que nous avons identifié : il n'est autre que Ludwig Senfl, le maître de la chapelle impériale de Vienne, compositeur de lieder et de motets religieux<sup>2</sup>. Pour la circonstance, il a composé un lied sur les anagrammes des enfants royaux, *Maria, Ludwig, Marie de Habsbourg et Louis de Hongrie, les jeunes époux*.

### Conclusions

Le retable d'Issenheim a été réalisé sur un moyen terme entourant les années 1505-1515 en commémorant les deux traités successifs, celui de Haguenau puis celui de Vienne, confortant

<sup>1</sup> Ces trois personnages sont identifiés par Georges Bischoff. Dans son livre, *Grünewald. Le maître d'Issenheim*, l'historien apporte de nombreux éclaircissements sur ce milieu impérial alsacien dont faisait partie Jacques Villinger et que Grünewald connaissait.

<sup>2</sup> Un dessin et des monnaies représentant le musicien subsistent ; le baldaquin des chantres de la cathédrale est parfaitement conservé.

l'alliance des pays chrétiens face à la menace des armées ottomanes. Le milieu alsacien est le siège du premier traité et participe activement à l'organisation du second. L'indiscutable présence du peintre à Vienne authentifie les monogrammes royaux de la partie sculptée, antérieure. Il est évident que l'œuvre commandée pour le couvent a dû être réalisée en plusieurs étapes et immortalisait aux yeux de la noblesse alsacienne les événements auxquels elle avait participé. La question du donateur reste posée ; tout invite à y voir Jacques Villinger, le grand argentier de l'empereur et voisin de la Commanderie d'Issenheim. Le panneau de la Nativité était exposé lors des célébrations de Noël. Sa portée historique était volontairement dissimulée dans le message religieux : un rideau noir y assure la transition entre le souvenir du baldaquin des chœurs dans la cathédrale de Vienne et l'immémoriale scène évangélique, Marie berçant l'Enfant dans ses bras.

### BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

#### Sources

– JEAN CUSPINIEN, [...] *Diarium, de congressu Cæsaris Maximiliani aug. et trium regum, Vladislai Hungariæ, Ludovici Bohemiæ, et Sigismundi Poloniæ, in urbe Viennensi facto, XVI julii, anno Christi M. D. XV*, dans *Rerum Germanicarum Scriptores*, vol. 2, Strasbourg, 1717, p. 593-612.

#### Travaux

- P. BEGUERIE, G. BISCHOFF, *Grünwald. Le maître d'Issenheim*, Tournai, 1996.
- M. BENTE, *Neue Wege der Quellenkritik und die Biografie Ludwig Senfls*, Wiesbaden, 1968.
- R. H. GRUBER, *Die Domkirche Sankt Stephan zu Wien*, Innsbruck, 1998.
- C. LABEYE, Le Retable d'Issenheim. Une lecture historique, dans *Revue d'Alsace*, t. 126, 2000, p. 435-444.
- H. WIESFLECKER, *Kaiser Maximilian I. Das Reich, Österreich und Europa*, 5 vol., Munich, 1971-1986.

### CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La *Chronique bibliographique* qui suit comporte les recensions des travaux soumis à cette fin par tous les membres du Centre. Merci d'envoyer vos publications en tirage papier à A. MARCHANDISSE, rue Pirka, 39, B-4540 AMAY ou en fichier .pdf à l'adresse [alain.marchandise@uliege.be](mailto:alain.marchandise@uliege.be).

Auteurs des recensions : J.-M.C. = Jean-Marie Cauchies ; J.D. = Jean Devaux ; G.D. = Gilles Docquier ; E.P. = Eva Pibiri ; H.W. = Hanno Wijsman.

☞ H. WIJSMAN, Book Gifts at the Burgundian-Habsburgian Court, dans *Book Gifts and Cultural Networks from the 14th to the 16th Century*, éd. G. MÜLLER-OBERHÄUSER, Münster, 2019, p. 117-144.

¶ À l'instar de l'ensemble des contributeurs de l'ouvrage, l'A. s'interroge sur les fonctions spécifiques accordées à la coutume assez répandue, aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, consistant à offrir un livre en présent. Consacré plus particulièrement aux pratiques de la cour burgondo-habsbourgeoise, l'article passe en revue les manuscrits reçus ou offerts par Philippe le Beau, puis par son arrière-grand-père Philippe le Bon. Il apparaît notamment que ces deux princes reçurent des ouvrages des membres de leur entourage alors que leurs propres présents n'étaient destinés qu'aux membres de leur proche famille. Comme l'A. le constate, les

miniatures de présentation, reproduites pour certaines en annexe de l'article (fig. 5-10), méritent une attention toute particulière et sont loin d'avoir encore livré tous leurs secrets. – J.D.

☞ É. LECUPPRE-DESJARDIN, « Je fiz ce qu'il me commanda, contre mon cœur; et prins madame de Savoie ». Le déshonneur d'un chevalier délibéré au cœur de la débâcle bourguignonne, dans *Cahiers de Recherches médiévales et humanistes*, t. 39, 2020-1, p. 133-149.

¶ Dans la nuit du 26 au 27 juin 1476, Yolande de France, duchesse de Savoie, est kidnappée, ainsi que trois de ses enfants, par le capitaine de la garde de Charles le Téméraire, Olivier de La Marche, plus connu pour ses talents de chroniqueur que pour cet enlèvement, perpétré à la suite des débâcles de Grandson et de Morat, sur ordre de son seigneur. Philibert de Savoie, l'héritier mineur du titre ducal, put échapper au guet-apens et s'enfuir, au grand dam du duc de Bourgogne. Cet article analyse la signification politique et culturelle de ce rapt à la fin du XV<sup>e</sup> siècle à l'aide des *Mémoires* d'Olivier de La Marche, de chroniques, de dépêches d'ambassadeurs, de sources comptables et iconographiques savoyardes, bourguignonnes, milanaises et bernoises. L'A. s'attarde avec justesse sur les raisons de l'enlèvement de la duchesse de Savoie, qui survient dans un climat de méfiance généralisée. La régence fragile de Yolande, menacée par ses beaux-frères, les comtes de Romont et de Bresse, qui avaient d'ailleurs séquestré la duchesse par le passé, avait en effet suscité la convoitise de Louis XI et de Charles le Téméraire. Dans ce contexte de négociations secrètes, de revirements et de déroutes, les actes de violence illégitime, à l'instar du rapt, apparaissent comme un dernier recours pour faire aboutir une décision politique lorsque la diplomatie est inopérante. Ces nouveaux coups de force, justifiés par les nécessités de la raison d'État, sont toutefois difficilement conciliables avec l'idéal chevaleresque défendu par des officiers tiraillés entre le respect des ordres de leur prince et leur honneur, entaché par ces vilénies. Le cas d'Olivier de La Marche, qui fit son devoir « contre son cœur », illustre ainsi les conflits de valeurs face à l'évolution des comportements et des pratiques politiques en ces années 1470. – E.P.

☞ V. MULLER, Des comptabilités seigneuriales en terres d'Empire : l'administration financière du lignage de Neufchâtel au XV<sup>e</sup> siècle, dans *Comptabilités. Revue d'Histoire des Comptabilités*, t. 13, 2020, en ligne : URL : <https://journals.openedition.org/comptabilites/4571>

¶ Dans cette étude, V. Muller analyse les livres de comptes des Neufchâtel, lignage comtois qui connaît une forte ascension sociale entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, période à laquelle cette maison fait partie du cercle étroit des serviteurs des ducs de Bourgogne. Cette riche comptabilité permet de saisir l'organisation administrative et financière d'une famille seigneuriale entre 1430 et 1521, un corpus remarquable, dès lors que les comptabilités seigneuriales non princières ont le plus souvent disparu. L'article s'appuie principalement sur 49 livres de comptes, répartis sur une dizaine de châteltenies, en particulier celles de Châtel-sur-Moselle et Châteauevieux. Dans cette étude méticuleuse, l'A. aborde dans un premier temps la question matérielle des documents, leur format, leur support, leur mise en page et leur décor, en fournissant des reproductions de certains comptes. Rédigés en français, ces livres comptables, qui s'étendent en général sur une année, présentent une certaine homogénéité dans leur forme et leur gestion, bien que des différences existent, notamment en ce qui concerne leur décor ou le terme de leur exercice. Les pratiques comptables sont également examinées, tout comme l'importance de ces livres pour conserver la mémoire des

droits seigneuriaux. Il apparaît également que la monnaie estevenante, frappée par les archevêques de Besançon, domine comme monnaie de compte dans l'ensemble des terres, marquant une volonté des seigneurs de Neufchâtel, ou de leurs receveurs, de faciliter leur tâche par l'usage d'une monnaie de compte commune, à l'image des gens des comptes des ducs de Bourgogne. C'est d'ailleurs de l'administration bourguignonne que cette comptabilité s'inspire, bien qu'elle concerne des terres d'Empire, mais sans en reprendre toutes les spécificités. Ainsi, l'audition des comptes, qui avait lieu dans l'année qui suivait le terme du compte ou dans les six mois, était en général plus rapide que dans les cours princières des duchés de Bourgogne, de Bar et de Savoie. Enfin, dans une enquête prosopographique, qui doit encore être approfondie, l'A. s'intéresse au profil des officiers des finances du lignage. Il a pu mettre en évidence qu'ils comprenaient tant des clercs que des laïcs et que certains d'entre eux occupaient parfois en parallèle d'autres fonctions, comme notaire ou clerc de la cour de Besançon. – E.P.

☞ D. EICHBERGER, *Women who read are dangerous : illuminated manuscripts and female book collections in the early Renaissance*, dans *Antipodean Early Modern. European Art in Australian Collections, c. 1200-1600*, éd. A. DUNLOP, Amsterdam, 2018, p. 75-95.

¶ L'auteur revisite deux bibliothèques qu'elle connaît bien, celles de Marguerite d'York et de Marguerite d'Autriche, pour réfléchir sur les lectures des femmes aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles : qu'est-ce que les femmes étaient censées lire selon les manuels éducatifs de la période et qu'est-ce que l'on peut dire à propos de leurs habitudes effectives de lecture par le biais de leurs livres conservés ? Des auteurs comme Juan Luis Vivès ou encore Christine de Pizan avertissaient contre de mauvaises lectures pour les femmes, surtout jeunes, telles que les romans profanes. Les filles devaient surtout lire dans leur livre d'heures, apprendre par cœur des prières et lire des vies de saints ou des ouvrages didactiques tels que le *Somme le roi* ou l'*Horologe de Sapience*. La profusion d'images de femmes (qu'elles soient des commanditaires ou des saintes) en lisant ou avec un livre à la main témoignent aussi de ces recommandations de « bonnes lectures ». Les bibliothèques (telles qu'on les connaît) de Marguerite d'York (25 livres environ) et de Marguerite d'Autriche (un peu moins de 400 livres) représentent deux modèles très différents. En effet, Marguerite d'York possédait des manuscrits enluminés contenant avant tout un éventail de textes spirituels (plus de 80 %), tandis que Marguerite d'Autriche a assemblé une bibliothèque encyclopédique avec des ouvrages de tout genre, dont une cinquantaine de romans. Si Marguerite d'York semble donc bien s'être adaptée aux prescriptions concernant les lectures adaptées aux femmes, Marguerite d'Autriche en dévie complètement. L'explication peut résider dans le fait que la bibliothèque de cette dernière, à Malines, doit être vue comme celle de la gouvernante des Pays-Bas. Elle servait donc non seulement à elle-même, mais aussi aux enfants élevés à la cour (notamment ses neveux et nièces, enfants de Philippe le Beau) et à d'autres membres de la cour. C'est notamment dans ses commandes de splendides livres de dévotion, pour elle-même ou pour ces neveux et nièces, que l'on discerne sa bibliophilie personnelle. – H.W.

☞ D. EICHBERGER, *Hieronymus Boschs Höllenvision und Bezüge zu spätmittelalterlichen Handschriften*, dans *Hieronimus Boschs Weltgericht-Tryptichon in seiner Zeit. Publikation zur gleichnamigen internationalen Konferenz vom 21. bis 23. November 2019 in der Gemäldegalerie der Akademie der bildenden Künste Wien*, éd. J.M. NAUHAUS, Vienne, 2020, p. 277-294.

¶ Cet article se situe dans le cadre des études des rapports, souvent étroits, entre la peinture de chevalet et l'enluminure. En effet, ces dernières années, divers historiens de l'art ont démontré que des peintres de chevalet du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle ont souvent trouvé de l'inspiration dans l'enluminure. L'auteur compare les représentations de supplices en enfer dans les manuscrits illustrés de quelques textes répandus au XV<sup>e</sup> siècle à celles de Jérôme Bosch, notamment dans son *Triptyque du jugement dernier* (Vienne, Académie des beaux-arts) autour duquel a été organisé le volume d'actes de colloque dans lequel cet article a été publié. Certains de ces exemples concernent des manuscrits ayant appartenu à des membres de la famille ducale bourguignonne : l'image de la Vision de Lazare dans un livre de prières de Philippe le Bon (PARIS, BnF, ms. Naf. 16428, fol. 39r), celle de la Forge de Vulcain peint par Simon Marmion dans *Les visions du chevalier Tondal* réalisées pour Marguerite d'York (LOS ANGELES, John P. Getty Museum, ms. 30, fol. 27r) ou encore celle de l'enfer de Jean le Tavernier dans *De quatuor novissimis* de Gerard van Vliederhoven (BRUXELLES, KBR, ms. 11129, fol. 90r). On retrouve certains motifs de ces miniatures aussi chez Jérôme Bosch, comme notamment la présence des sept péchés capitaux dans l'enfer et les punitions liées à eux : l'orgueil (ou encore la vanité) est puni par une roue sur laquelle le damné est attaché, ou encore la glotonnerie qui est sanctionnée par le gavage aux excréments. Mais si Jérôme Bosch reprend des motifs qui existaient déjà dans les miniatures, il en ajoute de nouveaux aussi pour créer sa propre vision de l'enfer. – H.W.

☞ R. ADAM, J. DEVAUX, N. HENRARD, M. MARCHAL, A. VELISSARIOU, Introduction, dans *Les lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique. Actes des journées d'étude organisées à l'université de Liège et à l'université Littoral – Côte d'Opale (Dunkerque) le 17 mai et le 9 décembre 2016*, éd. R. ADAM, J. DEVAUX, N. HENRARD, M. MARCHAL, A. VELISSARIOU, Paris, 2020, p. 9-13.

¶ L'introduction à ce volume pose les questions et les grandes lignes qui étaient à la base des journées d'étude tenues en 2016 et qui le sont donc aussi de ce volume. La problématique est celle de la continuité de la littérature médiévale d'expression française dans les décennies de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle, quand l'essor des livres imprimés permit une diffusion beaucoup plus rapide des textes, et à moindre coût. En effet, si souvent l'imprimerie est vue comme une révolution qui marque le début d'une ère nouvelle, l'époque moderne, elle fut aussi un vecteur pour mieux diffuser maints textes essentiellement médiévaux. Le volume propose trois axes de recherche. Dans la première partie, cinq contributions se penchent sur les conditions du glissement de la littérature médiévale d'expression française du manuscrit à l'imprimé. La deuxième partie consiste en sept articles sur les conditions de la réception de ces textes par les premiers imprimés. La dernière partie regroupe cinq textes autour de l'apport des témoins typographiques à l'élaboration des éditions modernes. Les dix-sept contributions à ce riche volume proposent une riche palette de l'ensemble de ces vastes questions. Le volume est dédié à la mémoire d'Alexandra Velissariou qui a accompagné toute l'entreprise, mais qui n'a pas pu voir l'ouvrage sortir de presse. – H.W.

☞ M. COLOMBO TIMELLI, Mises en prose et éditeurs « périphériques : quels titres pour quels lecteurs ? », dans *Les lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique [...]*, éd. R. ADAM e.a., Paris, 2020, p. 91-103.

¶ L'auteur revient sur les traditions de recherche qui font que pendant bien longtemps, et souvent encore, les incunables sont négligés par les philologues qui, se basant pour les éditions modernes, sur les manuscrits uniquement, passent à côté de versions parfois bien



intéressantes de certains textes. L'auteur propose l'étude d'un corpus de 38 éditions incunables et post-incunables de mises en prose de langue française imprimés en-dehors des grands centres de Paris et Lyon pour analyser quelles furent les villes et les éditeurs concernés, quelle fut l'évolution de cette diffusion de textes par rapport à celles, lyonnaise et parisienne, et quels étaient les titres privilégiés. Avant 1501, des *editiones principes* de quelques textes furent imprimées à Genève, Vienne (Isère), Abbeville ou encore Troyes. Avec le tournant du siècle, ce sont d'autres centres qui deviennent plus importants, d'abord Rouen, puis Poitiers et, enfin, Anvers et Louvain, mais sans que les imprimeurs prennent des risques. Ils réimprimèrent donc des textes déjà édités ailleurs auparavant (notamment à Paris et Lyon). La logique du choix de ces éditions s'explique souvent par des liens personnels entre les imprimeurs ou des proximités géographiques (par exemple entre Lyon et Vienne). – H.W.

- ☞ M. COLOMBO TIMELLI, Les éditions d'Antoine Vérard, des témoins (pas) comme les autres ?, dans *Les lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique [...]*, éd. R. ADAM e.a., Paris, 2020, p. 235-253.

¶ L'auteur part du constat qu'Antoine Vérard est sans conteste le plus célèbre imprimeur parisien de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais que sa production a surtout été étudiée et jugée selon des critères esthétiques. Vérard a été un pionnier en éditant un large éventail de textes, dont maints *editiones principes*, mais que peut-on dire sur la valeur philologique des versions de ces textes qu'il a utilisées ? L'auteur passe en revue des éditions critiques de *Galien le Restauré*, *Doolin de Maience*, *Ogier le Danois*, et surtout de *Beuve de Hantone*, qu'elle soumet à une analyse un peu plus approfondie. Il s'avère que le choix de l'utilisation de l'édition de Vérard comme texte de base pour une édition critique, a été souvent, du moins en partie, fait sur la base de critères de prestige et d'esthétique. L'auteur conclut modestement que son article n'avait pour but que de mettre le lecteur en garde devant le fait que les éditions de Vérard, aussi belles et connues qu'elles soient, contiennent souvent des variantes graphiques, morphologiques et lexicales qui sont moins correctes que dans des manuscrits ou dans d'autres éditions (même lorsque l'édition de Vérard est la *princeps*). Philologiquement, les éditions de Vérard doivent donc être traitées comme tous les autres témoins, avec prudence et esprit critique. – H.W.

- ☞ A. SCHOYSMAN, A. DESBOIS-IENTILE, Éditer les *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye* de Jean Lemaire de Belges, dans *Les Lettres médiévales à l'aube de l'ère typographique [...]*, éd. R. ADAM e.a., Paris, 2020, p. 255-277.

¶ L'article envisage en particulier les questions méthodologiques que suscite l'édition d'une œuvre majeure en son genre du temps de la Renaissance, composée à partir de 1500. Elle est connue par un petit nombre de manuscrits mais surtout par diverses éditions antérieures à 1550, ne regroupant pas toujours les trois livres qui la composent. Certaines de ces éditions ont été révisées par Jean Lemaire lui-même, présumé « disparu » en 1518. L'étude de la tradition typographique, au sein de laquelle est soulignée la qualité d'une édition de 1549, doit combiner approches horizontale et verticale de la démarche critique : d'une part, la fixation des étapes d'élaboration de l'œuvre, que l'on sait retravaillée par son auteur (et inachevée) ; d'autre part, l'examen des interventions de Lemaire dans cette tradition typographique, visant à permettre de remonter à l'état d'origine de son travail. – J.-M.C.

- ☞ A. SCHOYSMAN, La production bourguignonne et française de Willem Vorsterman, dans *Les premiers imprimés français et la littérature de Bourgogne (1470-1550)*, éd. J. DEVAUX, M. MARCHAL, A. VELISSARIOU, Paris, 2021, p. 89-100.

¶ Imprimeur et libraire anversois réputé de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Willem (ou Guillaume) Vorsterman demeure cependant une personnalité encore trop mal connue. Mieux maîtrisée, sa production témoigne d'une ampleur et d'une variété qui le placent parmi les artisans du livre prolifiques des anciens Pays-Bas, ce que confirme également son statut d'imprimeur ordinaire de Charles Quint. L'A. analyse ici la place occupée par la littérature française dans l'activité éditoriale de Vorsterman (13 % de l'ensemble de sa production, soit à ce jour 63 impressions attestées dans son catalogue). Parmi ces titres, bon nombre d'entre eux concernent la « politique bourguignonne », œuvres de propagande dont la plus ancienne semble être *La Pompe funérale des obseques du feu roy dom Phelippes* (1508), composée par l'indiciaire Jean Lemaire de Belges. L'A. cherche ensuite à détecter la pénétration des textes français parmi les ouvrages sortis des presses de Willem Vorsterman, notamment par le biais de contacts avec Jean Lemaire et l'imprimeur parisien Josse Bade, ce qui tend à indiquer la présence d'une certaine culture française humaniste et historiographique dans la métropole scaldienne. – G.D.